



# Règlement

## VALS PRÈS LE PUY 24 mai 2009



### 25<sup>e</sup> Course de Côte



PUBLICIS CIBLE TEL: 04 77 10 10 10

L'association sportive automobile **Livradois-Forez** et l'écurie **Team Les Gaulois** organisent le samedi 23 et le dimanche 24 mai 2009, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

#### 25<sup>e</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE VALS PRES LE PUY

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne, le Comité régional d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro R8/09/CC en date du 25/02/09, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R111, en date du 03/03/09.

#### ARTICLE 1.P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### Article 1.1 P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr BEULATON Michel	Licence n° 3816
Commissaires Sportifs	Mr MOULIN Marc	Licence n° 19079
	Mme ALLEMAND Joëlle	Licence n° 16382
Directeur de Course	Mr ARSAC Christophe	Licence n° 3591
Directeur de Course Adjoint	Mr DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Commissaire Technique Principal	Mr JOUVHOMME Gérard	Licence n° 51582
Commissaires Techniques	Mr COUDEYRAS Pierre	Licence n° 53781
	Mr MONNIER Dominique	Licence n° 55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mr ALVERGNAS Jean Luc	Licence n° 48764
Chargé des relations avec les concurrents	Mr ALLEMAND Bernard	Licence n° 16380
Chargé des Commissaires de Route	Mr ALVERGNAS Jean Luc	Licence n° 48764
Chronométrateurs	Mr RIX André	Licence n° 23113
	Mme RIX Chantal	Licence n° 23112

##### Article 1.2 P. Horaires :

Clôture des engagements le 18 mai minuit Publication de la liste des engagés le 24 mai.

Vérifications administratives le 23 mai de 15 h à 18 h sur le parking Auto BL – ZA Chirel et le 24 mai de 7 h 30 à 8 h 30 Centre Culturel à Vals.

Vérifications techniques le 23 mai de 15 h à 18 h 45 sur le parking Auto BL – ZA Chirel et le 24 mai de 7 h 30 à 8 h 45 au bas de la course de côte.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9 h le 24 mai.

Essais chronométrés le 24 mai de 9 h à 13 h

Briefing des pilotes le 24 mai à 13 h sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 h le 24 mai.

Course le 24, 1<sup>o</sup> montée à 13 h ; 2<sup>o</sup> montée à 15 h ; 3<sup>o</sup> montée à 17 h.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent, en parc fermé le 24 mai.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) entre le chemin de la pisciculture et la ligne de départ.

Remise des prix le 24 mai à 19 h 45 Centre Culturel à Vals.

Réunion 1 du Collège des Commissaires Sportifs Centre Culturel à Vals le 24 mai à 8 h 45.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

##### Article 1.3 P. Vérifications :

Vérifications administratives le 23 mai de 15 h à 18 h sur le parking Auto BL – ZA Chirel et le 24 mai de 7 h 30 à 8 h 30 Centre Culturel à Vals.

Vérifications techniques le 23 mai de 15 h à 18 h 45 sur le parking Auto BL – ZA Chirel et le 24 mai de 7 h 30 à 8 h 45 au bas de la course de côte.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Roche - 53 rue de la Gazelle - 43000 Le Puy. Taux horaire maximum de la main d'œuvre 45 euros T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 45 le 24 mai.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 24 à 8 h 45.

Pesage des voitures libre en haut du parc fermé.

##### Article 1.5 P. Dispositions particulières :

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

## ARTICLE 2 P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 3 P. CONCURRENTS ET PILOTES

### Article 3.1 P. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au 18 mai à minuit à l'adresse suivante: **Team les Gaulois Sous Denise - Chemin de la Ribeyre Haute 43000 ESPALY ST MARCEL**  
Pour tous renseignements : • Téléphone : 04.71.09.54.77 ou 04.71.05.64.64 • Mail : allemand.jb@orange.fr  
Les frais de participation sont fixés à 150 € avec publicité. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### Article 4.1 P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100. Les groupes admis sont : F2000, FC, N, FN, A, FA, GT de série, CM, C3, CN, D/E. Les classes admises sont :

<b>F 2000 1</b>	<b>F 2000 2</b>	<b>F 2000 3</b>	
De 0 à 1400	+ 1400 à 1600	+ 1600 à 2000	
<b>FC 1</b>	<b>FC 2</b>	<b>FC 3</b>	<b>FC 4</b>
De 0 à 1300	+ 1300 à 1600	+ 1600 à 2000	+ 2000
<b>N/FN 1</b>	<b>N/FN 2</b>	<b>N/FN 3</b>	<b>N/FN 4</b>
De 0 à 1400	+ 1400 à 1600	+ 1600 à 2000	+ 2000
<b>A/FA 1</b>	<b>A/FA 2</b>	<b>A/FA 3</b>	<b>A/FA 4</b>
De 0 à 1400	+ 1400 à 1600	+ 1600 à 2000	+ 2000
<b>GT 1</b>	<b>GT 2</b>		
De 0 à 2000	+ 2000		
<b>CM</b>	<b>C3.1/CN 1</b>	<b>C3.2/CN 2</b>	
De 0 à 1003	+ 1400 à 1600	+ 1600 à 2000	
<b>D/E 1</b>	<b>D/E 2</b>	<b>D/E 3</b>	
De 0 à 1300 + campus	+ 1300 à 1605	FF – FR – F3B	

### Article 4.2 P. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### Article 4.3 P. Numéros de Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### Article 4.4 P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5 P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte, elle sera précisée ultérieurement par additif.

## ARTICLE 6 P. SITES et INFRASTRUCTURES

### Article 6.1 P. Parcours :

La course se déroulera en 2 montées d'essais et 2 ou 3 montées de course (à la discrétion du directeur de course).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 300 mètres du croisement avec le chemin de la pisciculture. Arrivée : 500 mètres avant le pont de la Roche.

Pente moyenne : 2,5 % - Longueur du parcours : 1 500 mètres. Parc départ : 300 mètres avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : après la ligne d'arrivée et jusqu'au pont de la Roche.

### Article 6.2 P. Route de Course :

Par le C.D. 31 reliant Vals à Saint Christophe sur Dolaizon.

### Article 6.3 P. File de départ :

File de départ : du chemin de la pisciculture à la ligne de départ. Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### Article 6.4 P. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### Article 6.5 P. Parc Concurrent :

Le parc concurrent est situé sur le CD 31, du panneau « Vals près Le Puy » au pont de la pisciculture. Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 h le 23. L'emplacement réservé à chaque concurrent est limité à 10 mètres maximum. Les entrées des propriétés privées doivent rester dégagées.

### Article 6.6 P. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre le chemin de la pisciculture et la ligne de départ.

### Article 6.7 P. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications.
- pendant les essais et la course au parc de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### Article 6.8 P. Permanence :

Pendant la manifestation des permanences se tiendront Centre Culturel à Vals : le 23 de 15 h à 19 h, le 24 de 7 h à 15 h et de 17 h à 20 h. Téléphone permanence : 06 68 80 16 73 ou 06.61.97.39.77.

Centre de secours : CH. E. ROUX - 12 Bd Dr Chantemesse - 43000 LE PUY Tél. : 04.71.04.32.10.

## ARTICLE 7 P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Article 7.1 P. Essais :

Les essais chronométrés se dérouleront le dimanche 24 mai de 9 h à 13 h.

### Article 7.2 P. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 24 mai à 13 h. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### Article 7.3 P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte. Procédure de départ aux feux tricolores. Rappel : Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port des casques est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de voitures de tourisme. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

### Article 7.4 P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

## ARTICLE 8 P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleure montée. Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

## ARTICLE 10 P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b>SCRATCH</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	<b>4°</b>		
	230	150	100	80		
<b>GROUPE</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>				
De 1 à 5 partants	80					
Plus de 5 partants	120	80				
<b>CLASSES</b>	<b>1°</b>	<b>2°</b>	<b>3°</b>	<b>4°</b>	<b>5°</b>	<b>6°</b>
De 1 à 3 partants	80					
De 4 à 5 partants	160	80	40			
De 6 à 11 partants	160	100	80	40		
Plus de 11 partants	160	120	90	80	50	40
<b>FEMININ</b>	<b>1°</b>					
Plus de 1 partant	80					

Il sera attribué une coupe aux trois premiers scratch, une à chaque vainqueur de groupe, une à chaque vainqueur de classe. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas. Deux commissaires seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le 24 à 19 h 45 Centre Culturel à Vals.

<b>GR</b>	<b>CL</b>	<b>N°</b>
-----------	-----------	-----------

**COURSE DE CÔTE REGIONALE DE VALS-PRES-LE-PUY  
SAMEDI 23 - DIMANCHE 24 MAI 2009**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

**CONDUCTEUR :**

NOM..... PRENOM .....

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTAL  LOCALITE .....

TELEPHONE..... PORTABLE.....

CODE LIGUE - ASA  NOM .....

ADRESSE MAIL .....@.....

N° LICENCE  GROUPE SANGUIN

PERMIS CONDUIRE ..... DELIVRE A .....

**VEHICULE :**

MARQUE ..... APPELLATION .....

ANNEE ..... IMMATRICULATION .....

N° CHASSIS ..... N° MOTEUR.....

NOMBRE CYLINDRES ..... CYLINDREE .....

COULEUR DOMINANTE ..... POIDS .....

FICHE D'HOMOLOGATION N° ..... PASSEPORT TECHNIQUE N° .....

MODIFICATIONS APPORTEES .....

Tout engagement, pour être valable, doit être accompagné du montant des frais de participation, soit :  
**CENT CINQUANTE EUROS - 150 EUROS**  
Les règlements devront être libellés à l'ordre de : **TEAM LES GAULOIS**  
Et adressés avant le **18 mai 2009** à l'adresse suivante :

**TEAM LES GAULOIS  
SOUS DENISE  
CHEMIN DE LA RIBEYRE HAUTE  
43000 ESPALY SAINT MARCEL**

Le conducteur soussigné, certifie sur l'honneur qu'il n'est pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension de permis de conduire, et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas s'engager, à la même date, dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (Article 68 du Code Sportif International) "le conducteur est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé".

*"Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Courses de Côtes telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A."*

*Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.*

Fait à : ..... Le .....

SIGNATURE DU CONCURRENT

**Si vous êtes intéressé par la formule Bowling,**  
**cochez la case ci contre :**

**NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES RESERVEES A L'ORGANISATION**

Règlement par	Chèque		Nom	
	Espèces			

Reçu le :

<b>VISA TECHNIQUE</b>	<b>VISA ADMINISTRATIF</b>

A l'occasion de la vingt cinquième édition,  
le Team Les Gaulois est heureux de vous offrir  
une partie de bowling et une boisson,

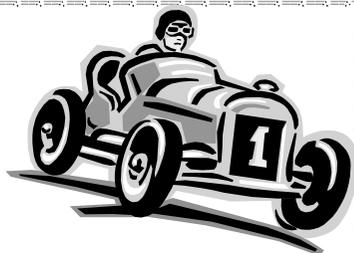
au Bowling



l'Odyssée

à St Christophe/Dolaizon

Entre chaque montée,  
Présentation de  
Véhicules Historiques



### **CHALLENGE DES TROIS CÔTES**

**ECURIE VELLAVE**

**TEAM LES GAULOIS**

**PROMORALLYE**

#### **ARTICLE 1 : Présentation**

Les associations Ecurie Vellave, Team les Gaulois, Promorallye organisent pour la saison 2009 un challenge nommé :

#### **CHALLENGE DES TROIS CÔTES.**

Les trois épreuves retenues pour ce challenge sont :

- 11° course de côte de la Sumène les 02 et 03 mai 2009
- 25° course de côte de Vals près Le Puy les 23 et 24 mai 2009
- 20° course de côte du Monastier les 25 et 26 juillet 2009

#### **ARTICLE 2 : Condition de participation**

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA.

#### **ARTICLE 3 : Règlement**

Tout licencié ayant participé aux trois épreuves définies dans l'article 1 , bénéficiera d'un abattement d'une valeur de 10€ sur chaque engagement, soit un montant de 30€. Cet abattement sera effectif et appliqué lors de la remise des prix de la troisième épreuve soit la course de côte du Monastier.

#### **ARTICLE 4 : Pénalités**

Tout concurrent mis hors course lors d'une épreuve du challenge ne pourra bénéficier du dit abattement et sera exclu du challenge des trois côtes.